

Les sanctions de l'instance nationale de discipline

Date	Joueur	Rappel des faits	Décision	Lien du PV
27/06/2008	Jean-Luc Blache	Monsieur Blache était président du club "Claix Tennis de Table" en Isère, club affilié à la FFTT depuis quelques saisons. Au titre de la saison 2006/2007 cette association restait devoir au comité de l'Isère une somme de 185 euros. La situation financière a empiré au début de la saison 2007/2008. Le président du Comité, Donatien de Hauteclocque, a laissé plusieurs fois des messages téléphoniques au président du club, restés sans réponse. Le 16 octobre 2007 il a adressé un dernier message de mise en demeure. Le 17 octobre 2007 le club a fait part par courriel de son souhait d'arrêter ses activités. Le 18 octobre le Président du Comité de l'Isère demande par courriel une rencontre entre le Bureau du club et le Comité de l'Isère pour trouver ensemble une solution, restée sans réponse. Une mise en demeure à payer la somme de 1 760,50 euros a été adressée le 13 novembre 2007 à Monsieur Blache. Le 5 décembre 2007 le Comité de l'Isère diligente Maître J.D. Di Gorlamo, huissier de justice Lors de son assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2007 la dissolution de l'association a été prononcée à l'unanimité avec effet au 31 décembre 2007. Le 17 avril 2008 le président du Comité de l'Isère informe le président du club par courriel qu'il assigne en référé devant le Tribunal d'Instance de Grenoble les représentants de l'association et qu'il saisit également l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : L'Instance Nationale de Discipline se déclare incompétente pour suite à donner au dossier; Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2 des organes disciplinaires, cette décision sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_255.pdf
27/06/2008	Sofiane Boudjadja	Lors des Championnats de France seniors disputés à Antibes du 30 mai au 1er juin 2008, à l'issue de la partie opposant Sofiane Boudjadja à Yvan Baranek, le premier cité a frappé son adversaire au lieu de lui serrer la main. En date du 9 juin 2008 l'Instance nationale de discipline est saisie d'un recours à l'encontre du joueur Sofiane Boudjadja.	Article 1 : L'Instance nationale de discipline suspend Sofiane Boudjadja de toutes compétitions nationales individuelles pendant 1 an et obligation de venir arbitrer le tournoi open qui se déroulera à Paris en juin 2009 (sauf sélection algérienne); Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2 des organes disciplinaires, cette décision sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_255.pdf
27/06/2008	William Josso	Lors des Finales Fédérales par Classement, des 21 et 22 juin 2008 au Creusot, le joueur William Josso a reçu un carton jaune pour jet de raquette et coups dans les séparations puis un avertissement oral de la part du Juge Arbitre, M. Jacques Dromard suivit d'une demande de quitter le complexe sportif à la suite de son comportement incorrect à l'égard de l'arbitre de sa rencontre, M. Bruno Wozniak. A la suite de cet événement, la Commission sportive fédérale saisit l'Instance nationale de discipline d'un recours à l'encontre du joueur William Josso en date du 10 juillet 2008.	Article 1 : Suspend le joueur Josso William de toutes compétitions individuelles jusqu'au 20 octobre 2008. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2 des organes disciplinaires, cette décision sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_255.pdf
13/12/2008	Mounaïn Tirselt	Suite au comportement du joueur Mounaïn Tirselt lors de sa rencontre face à M.O. Jegede lors du 1er tour de Critérium Fédéral en Nationale 2, zone 4, du 19 octobre 2008 à Voreppe, Mme. Karine Girod, juge arbitre, a demandé sa comparution devant l'Instance nationale de discipline.	Article 1 : en l'absence d'antécédents, de ne le sanctionner que d'un avertissement. Article 2 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_258.pdf
04/09/2009	Nikita IONNIKOFF	Suite à une contestation de résultats de compétition sur SPID et après vérification par les services compétents de la FFTT, une inversion de résultats pour plusieurs joueurs du CPC Nice et sur plusieurs compétitions a été constatée. Après enquête, il s'est avéré que le mot de passe attribué à Monsieur Nikia Ionnikoff dans le cadre de ses fonctions au sein du comité comité départemental des Alpes Maritimes et de la ligue de Côte d'Azur a été utilisé pour modifier et falsifier les résultats évoqués ci-dessus.	Article 1 : L'Instance nationale de discipline décide de confier une enquête coplémentaire à la ligue de Côte d'Azur et au comité départemental des Alpes Maritimes, lesquels devront notamment entendre les joueurs concernés par la falsification et demande à ce sinstances de rendre compte à la fédération des résultats de cette en quête au plus tard le 31 octobre 2009. Article 2 : Au vu des résultats de l'enquête la décision définitive de l'IND sera prise Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_262.pdf
04/09/2009	Hervé Reiland	Lors du tournoi interrégional de Fontaine le DUN (76), Monsieur Hervé Reiland aurait agressé physiquement la jeune Mélanie Freytag, la jetant à terre et la rouant de coups de pied. De nombreuses personnes ont été témoins d la scène et des paroles dites. Le SAMU et la gendarmerie ont été contactés et une plainte a été déposée.	Article 1 : L'Instance nationale de discipline décide de suspendre Monsieur Hervé Reiland de Critérium fédéral à titre ferme jusqu'au 31 janvier 2010 et assorti d'un sursis du 1er février au 30 juin 2010 Article 2 : L'Instance nationale de discipline décide d'interdire Monsieur Hervé Reiland de coozching jusqu'au 30 juin 2010 pour toute compétition individuelle jeunbe sur le territoire français Article 3 : L'Instance nationale de discipline décide de suspendre Monsieur Hervé Reiland de tout tournoi à compter de la date de la présente décision et pour une durée d'un an. Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_262.pdf
01/12/2009	Christophe Closset	Lors de la 3e journée du Championnats de France par Equipes du 10 octobre 2009 à Bruilles les Marchiennes le joueur Christophe Closset est accusé d'avoir cassé une table à la suite d'un coup de pied. A la suite de cet événement, la Commission sportive fédérale saisit l'Instance nationale de discipline d'un recours à l'encontre du joueur Christophe Closset en date du 26 octobre 2009.	Article 1 : que le joueur doit s'acquitter du coût des travaux de réparation de la table ; Article 2 : le joueur Closset est suspendu de 3 matchs par équipes à compter de la réception de la présente. En l'absence d'antécédent, cette suspension est assortie du sursis. Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_265.pdf
01/12/2009	Nikita IONNIKOFF	Suite à une contestation de résultats de compétition sur SPID et après vérification par les services compétents de la FFTT, une inversion de résultats pour plusieurs joueurs du CPC Nice et sur plusieurs compétitions a été constatée. Après enquête, il s'est avéré que le mot de passe attribué à M. Nikita Ionnikoff dans le cadre de ses fonctions au sein du Comité départemental des Alpes Maritimes et de la ligue Côte d'Azur a été utilisé pour modifier et falsifier les résultats évoqués ci-dessus. Une I.N.D s'est tenue le 4 septembre 2009 et décide à la demande de la ligue Côte d'Azur et au Comité départemental des Alpes Maritimes une enquête complémentaire. Les résultats obtenus à la suite de cette enquête complémentaire étant jugés insuffisants, une nouvelle I.N.D est convoquée le 18 décembre 2009	Article 1 : de suspendre M. Nikita Ionnikoff de tout droit d'accès à SPID jusqu'au 30 juin 2011; Article 2 : il est demandé à la ligue et au comité départemental de veiller à la bonne application de cette décision ; Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_265.pdf
20/02/2010	Nicolas CALBRIX	Lors de la rencontre de championnat de France par équipes de nationale 1 poule A : Nancy SLUC 1 - ASTT CHARTRES, le 24 octobre 2009, le joueur CALBRIX Nicolas a jeté sa raquette contre une séparation déchirant la toile à la suite de cet événement. La commission sportif fédérale saisit l'Instance nationale de discipline d'un recours à l'encontre du joueur Nicolas CALBRIX en date du 14 décembre 2009	Article 1 : Décide de donner un avertissement au joueur CALBRIX en lui demandant une meilleure maîtrise de ses gestes Article 2 : Décide de demander au joueur CALBRIX Nicolas d'envoyer une lettre d'excuse au président du club de Nancy avec copie à l'Instance nationale de discipline pour 8 jours. en cas de non respect de cette demande, la sanction sera l'IND. Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_267.pdf
06/04/2010	Mathieu CARPENA	Le 6 février 2010, lors de la rencontre de Nationale 3, poule K, Stade Clermontois 1 à Fréjus AMSL2, Monsieur Mathieu CARPENA aurait insulté son adversaire, Monsieur Qi Wen HUANG, ainsi que l'arbitre qui intervenait en le menaçant d'agression	Décide de suspendre de toute compétition par équipes le joueur Mathieu CARPENA à partir de cette date jusqu'à fin juin 2011, assorti de sursis pour la 2ème phase de la saison 2010-2011. La présente décision est susceptible d'appel devant l'Instance supérieure de discipline dans un délai de quinze jours à compter de la présente conformément aux dispositions de l'article 14 des Règlements disciplinaires.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_268.pdf

06/04/2010	Guillaume JEAN	Depuis le début de la saison sportive, le joueur Guillaume JEAN (Nîmes ASPC) a été suspendu 2 fois. Une 1ère fois sur le 5ème tour du Critérium fédéral (3 avril 2010) et une 2ème fois sur la 19ème journée du Championnat de France par équipes (24 avril 2010).	Décide de suspendre le joueur Guillaume JEAN de toutes compétitions pour la saison sportive 2010/2011 avec sursis à compter du 1er janvier 2011. La présente décision est susceptible d'appel devant l'Instance supérieure de discipline dans un délai de quinze jours à compter de la présente conformément aux dispositions de l'article 14 des Règlements disciplinaires	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_268.pdf
06/04/2010	Laurent LORTHOIR	Depuis le début de la saison sportive, le joueur Laurent LORTHOIR (Saint Cyr Val US) a été suspendu 2 fois. Une 1ère fois sur le 1er tour du Critérium fédéral (saison 2010/2011) suite à l'obtention de deux cartons jaunes et d'un carton rouge et une 2ème fois sur les Championnats de France Vétérans (saison 2010/2011) suite à un carton rouge montré par le juge arbitre pour attitude incorrecte.	Décide de donner un avertissement à M. Laurent LORTHOIR et de s'en tenir aux sanctions prises antérieurement.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_268.pdf
06/04/2010	Gérard FLORENTIN	Agression sur une personne de la Section tennis de table du club ASC Les Mesneux en date du 29 mars 2010.	L'Instance Nationale de Discipline demande un complément d'instruction et fixe la prochaine séance de l'instance au vendredi 3 septembre 2010.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_268.pdf
06/04/2010	Sofiane DEMRANE	Le joueur Sofiane DEMRANE (Combs Sénart TT) a été sanctionné suite à son comportement antisportif lors du Tournoi d'Alençon des 15 et 16 mai 2010 par le Juge-Arbitre Luc Maillard. Suite à la transmission du rapport de ce dernier, la Commission Fédérale d'Arbitrage pose un recours à l'encontre du joueur Sofiane DEMRANE	Décide de suspendre le joueur Sofiane DEMRANE du 1er tour du Critérium fédéral de la saison 2010/2011.	http://www.fft.com/doc/bulletin_federal_268.pdf
03/09/2010	Christophe CORNIGLION	M. Christophe CORNIGLION, ex trésorier du comité départemental des Alpes Maritimes de tennis de table, est accusé de détournement financier de la trésorerie du CDAM.	Décide de demander un complément d'instruction et reporte la décision à la tenue de la prochaine Instance Nationale de Discipline	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf270-pv-instance-nationale-discipline-030910_2029299674.pdf
03/09/2010	Gérard FLORENTIN	Agression sur une personne de la Section tennis de table du club ASC Les Mesneux en date du 29 mars 2010 ; Plainte de Madame le Maire des Mesneux, Mme Annie DESSOY, pour comportement inapproprié et pouvant être considéré comme diffamatoire ; Report de l'Instance nationale de discipline du 18 juin 2010, pour raison médicale ; Complément d'information pour Instance du 3 septembre 2010	Article 1 : se déclare incompétente pour juger de l'agression. Article 2 : sous la forme d'un avertissement, demande à M. Florentin de cesser ses agissements portant atteinte à l'éthique du Tennis de Table et à l'image de la Fédération. Article 3 : conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires cette disposition sera publiée au bulletin de la Ligue de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf270-pv-instance-nationale-discipline-030910_2029299674.pdf
03/09/2010	David HAÏK	Le joueur David HAÏK (US ROISSY TT) a été sanctionné d'un carton rouge suite à son comportement antisportif (destruction de matériel, insulte à l'arbitre) lors du Tournoi National du Creusot les 12 et 13 juin 2010 par le Juge-Arbitre, Jean Daniel JURY. Suite à la transmission du rapport de ce dernier, la Commission Sportive Fédérale pose un recours à l'encontre du joueur David HAÏK	Article 1 : Infige un avertissement à M. David HAÏK et l'invite, pour l'avenir, à contrôler son comportement. Article 2 : Demande au club du Creusot de fournir à l'Instance Nationale de Discipline une copie de la preuve du règlement. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf270-pv-instance-nationale-discipline-030910_2029299674.pdf
03/09/2010	Fabien ROLLAND	Le joueur Fabien ROLLAND (Aix les Milles TT) a été sanctionné d'un carton rouge suite à son comportement antisportif (coup à adversaire, insulte à l'arbitre) lors du Tournoi de Venelles le 16 mai 2010 par le Juge-Arbitre, Gérard ESPIE. Suite à la transmission du rapport de ce dernier, la Commission Sportive Fédérale pose un recours à l'encontre du joueur Fabien ROLLAND	Article 1 : Décide de suspendre le joueur Fabien ROLLAND pour le premier tour de critérium fédéral de la saison sportive 2010-2011. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf270-pv-instance-nationale-discipline-030910_2029299674.pdf
05/11/2010	Christophe CORNIGLION	M. Christophe CORNIGLION, ex trésorier du Comité Départemental des Alpes Maritimes (CDAM) de tennis de table, est accusé du détournement financier de la trésorerie du CDAM.	Article 1 : Sans préjuger des poursuites qui peut exercer le CDAM, décide de radier M. Christophe CORNIGLION. Article 2 : Au vue des attendus présents ci-dessus, ramène la décision de l'article 1 à une inéligibilité de toute fonction à une instance dirigeante, arbitrage ou technique pour une durée de 15 ans à partir de la date de notification de la décision. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf271-pv-instance-nationale-discipline-051110_605843372.pdf
05/11/2010	Fabien FRETE	M. Fabien FRETE s'est vu infliger un carton rouge pour mauvais comportement par Monsieur Christian BARTHELEMY, Juge-Arbitre, à l'occasion de la rencontre de Pré-nationale Dames, poule B, de Champagne opposant le 18 Septembre 2009 les équipes de TROYES OS-NOES et de l'Entente TAISSY-FISMES.	Article 1 : Décide de donner un avertissement à M. Fabien FRETE Article 2 : Demande à M. Fabien FRETE de faire parvenir au siège de la F.F.T.T une lettre d'excuse à l'attention du Juge Arbitre de la rencontre ainsi qu'au Président du Club de TROYES OS-NOES Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf271-pv-instance-nationale-discipline-051110_605843372.pdf
05/11/2010	Yves CABY	M. Yves CABY est accusé d'avoir volontairement présenté à la CNACG de la Fédération Française de Tennis de Table des documents comptables discordants. En effet, les documents comptables produits lors de réunions avec la mairie d'Yport ne correspondent pas à ceux communiqués à la CNACG, éléments sur lesquels cette dernière s'est basée pour autoriser le club d'Yport à évoluer en championnat de ProA - ProB pour la saison 2010-2011.	Article 1 : Décide pour M. Yves CABY une inéligibilité de toute fonction à une instance dirigeante, arbitrage ou technique pour une durée de 5 ans à partir de la date de notification de la décision assorti du sursis. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf271-pv-instance-nationale-discipline-051110_605843372.pdf
11/03/2011	Maxime JOLY	M. Maxime JOLY s'est vu infliger un carton rouge pour mauvais comportement (jets de balles) par Monsieur Jacques BERNADAT, Juge-Arbitre, à l'occasion du 3ème tour de Critérium Fédéral les 8 et 9 janvier 2011 à Montmorency.	Article 1 : Confirme l'application des règlements disciplinaires relatifs aux cartons. Article 2 : Décide de suspendre le joueur Maxime JOLY, selon les termes de l'article 6-3 des règlements fédéraux (suspension_page157) Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf273-pv-instance-nationale-discipline-110311_545483082.pdf
11/03/2011	Fatah OURAHMOUNE	Lors de la rencontre l'opposant à M. Gang XU dans le cadre du Critérium Fédéral des 7, 8 et 9 janvier 2011 au Creusot, M. Fatah OURAHMOUNE est accusé d'avoir injurié Mme l'Arbitre, Martine MONDELAIN, faits notifiés dans le rapport du Juge-Arbitre de cette compétition, Monsieur Jacky SIMON.	Article 1 : Décide de suspendre M. Fatah OURAHMOUNE de toute compétition individuelle jusqu'au 30 juin 2011. Article 2 : Cette décision est assortie du sursis Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf273-pv-instance-nationale-discipline-110311_545483082.pdf
11/03/2011	Julien TONNERRE	Suite au non-paiement des pénalités financières infligées pour son absence lors des Championnats de France du Sport dans l'Entreprise 2010 à Mulsans, la Commission du Sport dans l'Entreprise demande que le joueur Julien TONNERRE soit convoqué devant l'Instance nationale de discipline	Article 1 : Décide de maintenir la sanction financière Article 2 : Le paiement devra être effectué auprès des services fédéraux dans les 3 semaines suivant la notification de cette décision, sous peine de sanction aggravée. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf273-pv-instance-nationale-discipline-110311_545483082.pdf

11/03/2011	Fabien LE ROUX	Suite au non-paiement des pénalités financières infligées pour son absence lors des Championnats de France du Sport dans l'Entreprise 2010 à Mulsane, la Commission du Sport dans l'Entreprise demande que le joueur Fabien LE ROUX soit convoqué devant l'Instance nationale de discipline.	Article 1 : Décide de maintenir la sanction financière Article 2 : Le paiement devra être effectué auprès des services fédéraux dans les 3 semaines suivant la notification de cette décision, sous peine de sanction aggravée. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf273-pv-instance-nationale-discipline-110311_545483082.pdf
01/04/2011	Jordan LEAUTE	Monsieur Jordan LEAUTE, joueur du TTC Nantes Atlantique, s'est vu infliger un carton jaune lors de la 15ème journée du Championnat de France par Equipes de pré-nationale. Conformément aux règlements en vigueur et suite aux sanctions accumulées en cours de saison, Jordan LEAUTE est suspendu pour les rencontres de la 16ème journée du Championnat de France par équipes. Le 1er mars 2011, Jordan LEAUTE fait appel de sa suspension auprès de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Décide de confirmer la décision de suspension d'une journée prise par la Commission Sportive Fédérale. Article 2 : Cette sanction portera sur la 19ème journée du Championnat de France par équipes. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf273-pv-instance-nationale-discipline-010411_1661323724.pdf
06/05/2011	Benoit GASNIER	Monsieur Benoit GASNIER, joueur de Chartres ASTT, s'est vu infliger un carton rouge pour insulte à l'encontre du juge-arbitre lors de la rencontre de Championnat de France par Equipes Chartres ASTT 2 – Bruillé CTT 1 du 19 février 2011, 15ème Journée, Nationale 1, Poule B. Conformément à l'article 7 page 183 du Règlement disciplinaire, la Commission Sportive Fédérale a transmis le 21 mars 2011, le dossier à l'Instance nationale de Discipline pour action.	Que la sanction initiale est suffisante et a été appliquée (1 journée de suspension effectuée). Article 1 : Décide de ne pas attribuer de sanction supplémentaire à M. Benoit GASNIER Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf274-pv-instance-nationale-discipline-060511_1555848334.pdf
05/10/2011	Alain DUBOIS	M. Jacques HELAINE, Vice-président délégué, a fait part au Comité directeur, par courrier du 19 février 2011, de la découverte de malversations, de falsifications de notes de frais et de détournements commis par M. Alain DUBOIS, Président Fédéral. Le Bureau fédéral du 25 février 2011 a entériné la démission du Président Alain DUBOIS. M. Jacques HELAINE, Vice-président délégué, chargé des affaires courantes, a missionné un Groupe de vérification et de contrôle en date du 5 mars 2011. La composition et les missions de ce groupe ont été confirmées par le Comité Directeur fédéral du 2 avril 2011. Suite aux conclusions du rapport de ce Groupe de vérification et de contrôle, le Comité directeur fédéral du 18 juin 2011 a décidé de saisir l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : de ne plus délivrer, à compter de ce jour et de façon définitive, de licence à M. Alain DUBOIS. Article 2 : de donner toute instruction dans ce sens aux ligues et comités départementaux. En conséquence M. Alain DUBOIS se verra interdire toute fonction fédérale à titre d' élu, de bénévole ou de salarié. Cette décision est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à M. Alain DUBOIS et sera publiée au bulletin fédéral.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-051011_31092342.pdf
27/01/2012	Fabien BENOIT & Dimitri COUTURIER	Le 19 novembre 2011, lors la rencontre de Nationale 3 messieurs – poule I opposant Toulouse ASPTT à Niort AS, une altercation a opposé le joueur Fabien BENOIT (Toulouse ASPTT) au joueur Dimitri COUTURIER (Niort AS) incluant notamment des insultes verbales. Le Président de la Commission Sportive fédérale a alors saisi l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Le joueur Fabien BENOIT (Toulouse ASPTT) est suspendu de la prochaine journée de Championnat par équipe à réception de la notification de cette décision. Article 2 : Le joueur Dimitri COUTURIER (Niort AS) est suspendu de la prochaine journée de Championnat par équipe à réception de la notification de cette décision. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-270112_491543298.pdf
27/01/2012	Clément PEYREBERE & Pierre-Mathieu GERMAIN	Le 10 décembre 2011, lors la rencontre de Nationale 3 messieurs – poule I opposant Toulouse ASPTT à Thiais ASST, le juge-arbitre de la rencontre a déploré le comportement des joueurs Pierre-Mathieu GERMAIN (Thiais ASST) et Clément PEYREBERE (Toulouse ASPTT) suite à des protestations répétées et des comportements antisportifs qui ont abouti à une ambiance délétère sur cette rencontre. Le Président de la Commission Sportive Fédérale a alors saisi l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : M. Pierre-Mathieu GERMAIN (Thiais ASST) est suspendu de la prochaine journée de Championnat par équipe à réception de la notification de cette décision. Article 2 : Décide de donner un avertissement à Clément PEYREBERE (Toulouse ASPTT). Article 3 : Rappelle au Président de Toulouse ASPTT qu'il est responsable de la bonne réception des équipes adverses dans sa salle et du bon comportement de son public. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-270112_491543298.pdf
27/01/2012	Julien VIALLATTE	Le 18 décembre 2011, lors la rencontre de barrage ASUL Lyon 08 5 / Lyon 04 – AL CR ROUSSE 4 comptant pour la journée 8 du championnat par équipe régional, le joueur JULIEN VIALLATTE a reçu un carton rouge pour jet de raquette sur le sol parmi les spectateurs. Le 10 janvier 2011, JULIEN VIALLATTE conteste cette décision et fait appel auprès de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Décide de porter la suspension à 2 journées de Championnat par équipe à réception de la notification de cette décision. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-270112_491543298.pdf
27/01/2012	Raymond NGOTTY	Le 1er novembre 2011, lors du tournoi de Saint Jean de Bournay, suite à son élimination, le joueur Hugo LE HONSEC a une discussion agitée puis une réaction colérique à l'encontre de Raymond NGOTTY, membre élu du Comité directeur de la ligue Rhône-Alpes en charge du pôle espoir de Lyon. Raymond NGOTTY a alors plaqué Hugo LE HONSEC au sol en le maintenant par le cou pour le calmer. A la vue de marques prononcées et de complications pour déglutir, les parents d'Hugo LE HONSEC ont consulté un médecin et déposé une main courante. Celle-ci sera confirmée par la suite par un dépôt de plainte contre Raymond NGOTTY. Le Président de la ligue Rhône-Alpes a alors saisi l'Instance Régionale de Discipline qui, compte tenu du statut de membre élu du Comité directeur de la ligue Rhône-Alpes de M. Raymond NGOTTY, se dessaisit du dossier au profit de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Décide de donner un avertissement à M. Raymond NGOTTY. Article 2 : Rappelle à M. Raymond NGOTTY ses obligations d'éducateur et l'invite à conserver son self-control en toutes circonstances quelles qu'elles soient. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-270112_491543298.pdf
09/03/2012	Nathalie PAWLOWSKI	Le 4 janvier 2012, le Comité départemental des Bouches du Rhône de tennis de table transmet un courrier à la Fédération concernant la diffusion par Madame Nathalie PAWLOWSKI, Présidente TT MARTIGUES SLCL, de faux résultats auprès de la municipalité de la ville de Martigues dans le but d'obtenir des bons d'achats offerts aux meilleurs sportifs de la commune. Le 12 janvier 2012, un courrier de la ligue de Provence confirme ces propos à savoir usage de faux documents avec en tête de la ligue, du comité départemental et logo de la FFTT, met en avant le caractère volontaire du trucage des résultats et nous informe que lors de sa réunion du 13 décembre 2011, le Comité directeur de la Ligue de Provence a voté à l'unanimité la saisie de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Décide le retrait provisoire de la licence de Mme Nathalie PAWLOWSKI à compter de la notification de la décision pour une durée de cinq (5) ans assortie d'une période de sursis de deux (2) ans. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue de Provence et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-090312_1764336302.pdf
09/03/2012	Gérard FLORENTIN	Suite à de nombreux courriels de Gérard FLORENTIN, récemment élu au Comité directeur du Comité départemental de la Marne, comportant des insinuations douteuses et toutte en cause l'intégrité des élus de ce même Comité, Benoit LAROCHE et Emmanuel BARCELO, respectivement Président et Vice-président, ont demandé, dans un courrier reçu au siège fédéral le 14 février 2012, une saisie de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Demande aux instances décentralisées (Comité et Ligue) de ne confier aucune fonction, de toute nature, à M. Gérard Florentin. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-090312_1764336302.pdf
09/03/2012	Lubomir PISTEJ	Le 3 février 2012, lors la rencontre de Pro A messieurs opposant SAG Cestas à Istres, le joueur Lubomir PISTEJ (SAG Cestas) s'est vu infliger un carton jaune pour avoir érasé une balle en fin de partie puis un carton rouge pour avoir exhibé son postérieur au public en geste de défi. Le Président de la Commission Sportive Fédérale – Secteur Pro - a alors saisi l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Confirme la suspension due aux cartons et aggrave cette sanction d'une journée supplémentaire. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-090312_1764336302.pdf
09/03/2012	Guillaume REBEAUD	Lors du 3ème tour du Critérium fédéral, Zone 4, à Istres les 14 et 15 janvier 2012, le joueur Guillaume REBEAUD s'est vu infliger un carton rouge pour insultes à arbitre. Le 23 janvier 2012, la Commission sportive fédérale confirme par courrier la suspension du joueur pour le 4ème tour du Critérium fédéral conformément à l'article 4 et 6.3 du Règlement disciplinaire relatif aux cartons et transmet ce dossier à l'Instance nationale de discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de suspension et l'aggrave d'une journée supplémentaire. Si cette sanction ne peut être exécutée durant la saison sportive en cours, elle sera reportée sur la saison sportive 2012-2013 tel que prévu par l'article 6.3 des règlements disciplinaires relatifs aux cartons infligés aux joueurs et joueuses. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-090312_1764336302.pdf
09/03/2012	Mohamed DJEBBOURI	Lors du 3ème tour du Critérium fédéral, Zone 4, à Istres les 14 et 15 janvier 2012, le joueur Mohamed DJEBBOURI s'est vu infliger un carton rouge pour jet de raquette et menaces à arbitre. Le 23 janvier 2012 la Commission Sportive fédérale confirme par courrier la suspension du joueur pour le 4ème tour du critérium fédéral conformément à l'article 4 et 6.3 du Règlement disciplinaire relatif aux cartons et transmet ce dossier à l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de suspension et l'aggrave d'une journée supplémentaire. Si cette sanction ne peut être exécutée durant la saison sportive en cours, elle sera reportée sur la saison sportive 2012-2013 tel que prévu par l'article 6.3 des règlements disciplinaires relatifs aux cartons infligés aux joueurs et joueuses. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-090312_1764336302.pdf

09/03/2012	Feng Tian BAI	Le 10 janvier 2012, lors la rencontre de Pro A messieurs opposant GV Hennebont à SAG Cestas, le joueur Feng Tian BAI (GV Hennebont) s'est vu infliger un carton jaune pour des actes d'anti jeu. Le 13 janvier 2012, le Président de la Commission Sportive fédérale – Secteur Pro - a transmis ce dossier à l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : L'instance nationale de discipline prend acte de la sanction et s'en tient à cette décision. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/bf277-pv-instance-nationale-discipline-090312_1764336302.pdf
09/03/2012	Thomas CARLOMAGNO	Lors du 5ème tour du Critérium fédéral, Nationale 1, Messieurs, à Bourges le 9 avril 2012, le joueur Thomas CARLOMAGNO s'est vu infliger deux cartons jaunes. Le joueur ayant déjà été averti lors des 1er et 3ème tour de cette même compétition, la Commission Sportive Fédérale l'a suspendu, en respect de l'article 6.3 (page 171) des Règlements Sportifs, sur les Championnats de France Minimes des 3, 4 et 5 mai 2012 à Agen. Le 11 avril 2012, le père de ce joueur mineur fait appel de cette décision en contestant l'attribution du second carton jaune sur la compétition de Bourges.	Article 1 : Confirme la sanction de suspension d'un tour du Critérium Fédéral et l'aggrave d'un tour supplémentaire. Si cette sanction ne peut être exécutée durant la saison sportive en cours, elle sera reportée sur la saison sportive 2012-2013 tel que prévu par l'article 6.3 des règlements disciplinaires relatifs aux cartons infligés aux joueurs et joueuses. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf278-instance-nationale-discipline-150612_1318154888.pdf
15/06/2012	Benjamin PASSERIEUX	Lors des 2ème, 3ème, 4ème et 5ème tours du Critérium fédéral, le joueur Benjamin PASSERIEUX s'est vu infliger un carton jaune. Le 10 avril 2012, conformément à l'article 4 du Règlement disciplinaire relatif aux cartons et en application de l'article 6.3 (page 171) du même règlement, la Commission Sportive Fédérale a suspendu le joueur sur les Championnats de France Juniors des 3, 4 et 5 mai 2012. Le 23 avril 2012, Patrick PASSERIEUX, père de ce joueur mineur, fait appel de cette décision en signalant que son fils avait pris 2 cartons jaunes lors du 4ème Tour du Critérium Fédéral de Thouars et aurait donc du être suspendu sur le 5ème Tour du Critérium Fédéral à Bourges.	Article 1 : Confirme la sanction de suspension d'un tour du Critérium Fédéral et l'aggrave d'un tour supplémentaire. Si cette sanction ne peut être exécutée durant la saison sportive en cours, elle sera reportée sur la saison sportive 2012-2013 tel que prévu par l'article 6.3 des règlements disciplinaires relatifs aux cartons infligés aux joueurs et joueuses. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf278-instance-nationale-discipline-150612_1318154888.pdf
14/12/2012	Michel DEGTIAR	Le 6 octobre 2012, lors de la rencontre opposant JS OUROUX 3 à TTC MONTCEAU 1 dans le cadre de la 1re journée du Championnat départemental masculin de Division 1, Poule B, il apparaît que la feuille de rencontre ne correspondait pas à la fiche de composition d'équipe remplie par le capitaine concernant l'identité d'un joueur. Le rapport du juge-arbitre de la rencontre, M. Richard PEYEROL, fait état d'une tentative de fraude de la part de M. Michel DEGTIAR, capitaine du TTC MONTCEAU. Le 20 octobre 2012, la ligue de Bourgogne, se déclarant incompétente, transmet le dossier à l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Michel DEGTIAR, TTC MONTCEAU, est sanctionné d'un avertissement, avec recommandation d'apporter plus d'attention à la rédaction de la feuille de composition d'équipe. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf278-instance-nationale-discipline-141212_783234599.pdf
14/12/2012	Pierre-Edouard GALLAND	Lors de la rencontre de Championnat par équipes de Nationale 3, Messieurs, Poule C, opposant Pays Courvillois TT à Lys Lille Métropole CP le 6 octobre 2012, le joueur Pierre-Edouard GALLAND a reçu un carton jaune pour jet de raquette puis un carton rouge pour avoir craché en direction du Juge-Arbitre de la rencontre, M. Jean-Yves GALLARD. Le 19 octobre 2012, Jean-Luc GUILLOT, Président de la Commission Sportive Fédérale, transmet ce dossier à l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Confirme la sanction du Juge-Arbitre. Article 2 : Compte-tenu de la gravité des faits inflige une journée supplémentaire de suspension, avec sursis et ce jusqu'à la fin de la saison sportive 2012/2013. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf278-instance-nationale-discipline-141212_783234599.pdf
14/12/2012	David HAIK	Le 28 octobre 2012, lors du tournoi homologué organisé par le Troyes OS – NOES, le joueur David HAIK, Antony SP TT, s'est énérvé à la fin de sa partie perdue contre le joueur ZHANG Tian Gang, Angoulême TT, et s'est fait sanctionner d'un carton rouge par le Juge-arbitre de la compétition, M. Emmanuel BARCELLO, après avoir détérioré un marqueur et l'avoir agressé verbalement. Le 31 octobre 2012, Jean-Luc GUILLOT, Président de la Commission Sportive Fédérale, transmet ce dossier à l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Le joueur David HAIK, Antony SP TT, est suspendu pour 5 ans de tournois de toute nature. Article 2 : Sanction ramenée à 3 ans fermes si le joueur satisfait à son obligation de rembourser les détériorations causées aux matériels de l'association de Troyes OS – NOES sur justificatif de cette dernière et via un paiement à l'attention du service comptabilité de la Fédération. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf278-instance-nationale-discipline-141212_783234599.pdf
15/03/2013	Laura BLANCO	Lors de la 8ème journée de la phase 1 du championnat de France par équipes, la joueuse Laura BLANCO a reçu 1 carton jaune et 1 carton rouge. Lors de la 1ère journée de la phase 1 du championnat de France par équipes, la joueuse Laura BLANCO a reçu 1 carton jaune et 1 carton rouge. Cette sanction entraîne sa suspension pour une rencontre du Championnat de France par équipes saison 2012/2013.	Article 1 : La saisine de l'Instance Nationale de Discipline par M. Larbi BOURIAH en lieu et place de Mme Laura BLANCO n'est pas recevable. Article 2 : Renvoie le dossier à la Commission Sportive Fédérale. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-150313_1718240811.pdf
15/03/2013	Lucian FILIMON	Lors du 2ème tour du Critérium Fédéral du 7 décembre 2012 à Ceyrat, le joueur Lucian FILIMON a reçu un carton rouge par le Juge-arbitre pour jet et bris de raquette. Cette sanction entraîne sa suspension pour le 3ème tour du Critérium fédéral de Saint-Julien-de-Concelles des 11,12 et 13 janvier 2013. En désaccord avec les motifs ayant entraîné ce carton rouge, Lucian FILIMON fait appel de cette décision le 17 décembre 2012.	Nicole COURRY présente lors de cet incident ne prend pas part à cette instance et laisse la Présidence par intérim à Jacques BARRAUD. Article 1 : Confirme la sanction de la Commission Sportive Fédérale assortie d'un sursis. Article 2 : Recommande à M. Lucian FILIMON de réfréner dorénavant ses ardeurs. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-150313_1718240811.pdf
15/03/2013	Alexis GUILBERT	Suite au comportement du joueur Alexis GUILBERT lors du tournoi national de Saint Pierre les Elbeuf (76) des 26 et 27 janvier 2013, la Commission Sportive Fédérale a saisi l'Instance Nationale de Discipline. Le Juge-arbitre du tournoi, M. Yves RONDEAU, a demandé au joueur Alexis GUILBERT lors de sa rencontre l'opposant au joueur Xavier CUSTOS de recouper sa raquette après une première remarque pour raquette non conforme. Ce dernier a refusé, insulté le Juge-arbitre puis jeté sa raquette dans sa direction après avoir reçu un carton rouge.	Article 1 : Décide de suspendre Monsieur Alexis GUILBERT de tous tournois (départemental, régional, national, international) pour une durée de deux ans et de toutes autres compétitions individuelles pour une période d'un an à compter de ce jour. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-150313_1718240811.pdf
15/03/2013	John LIBERGE	Suite au comportement du joueur John LIBERGE lors de la rencontre de Nationale 3 Messieurs – Poule C opposant Charleville-Mézières au Pays Courvillois le 17 novembre 2012, la Commission Sportive Fédérale a saisi l'Instance Nationale de Discipline. Le Juge-arbitre de la rencontre, M. Jean-Paul CLIN, décrit un comportement anti sportif du joueur John LIBERGE (coup de pied dans la table, jet de raquette dans les séparations) entraînant un carton jaune puis un bras d'honneur à l'arbitre entraînant un carton jaune-rouge.	Article 1 : Décide de suspendre Monsieur John LIBERGE de toutes compétitions sportives par équipes jusqu'à la fin de la saison sportive 2012/2013. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la ligue et de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-150313_1718240811.pdf
15/03/2013	Simon SOULARD	Lors du 2ème tour du Critérium Fédéral du 7 décembre 2012 à Ceyrat, le joueur Simon SOULARD a reçu 2 cartons jaunes et un carton rouge suite à des expressions orales déplacées lors de la perte de points. Cette sanction entraîne sa suspension pour le 3ème tour du Critérium fédéral de Saint-Julien-de-Concelles des 11,12 et 13 janvier 2013. Ces propos étant exclusivement tournés à son encontre, le père du joueur mineur fait appel de cette décision le 21 décembre 2012 et demande l'indulgence de l'Instance nationale de discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de la Commission Sportive Fédérale. Article 2 : Ajoute à cette sanction une suspension aux 3 prochaines compétitions individuelles pour lesquelles le joueur serait qualifié. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-150313_1718240811.pdf
14/06/2013	Jean-Philippe BARADAT	Monsieur Jean-Philippe BARADAT, TT Boisseuil, a participé au Championnat de France Vétérans à Joué les Tours du 22 au 24 mars 2013. Insatisfait d'un certain nombre de points de l'organisation, il écrit un courrier pour se plaindre le 1er avril 2013 remettant en cause l'intégrité des organisateurs et du juge-arbitre. Ce dernier tente de joindre Monsieur BARADAT par téléphone pour faire le point mais cette conversation n'aboutit pas à une solution constructive. Le 4 avril 2013, Jean-Luc Guillot, Président de la Commission sportive fédérale transmet ce dossier à l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Décide de suspendre le joueur Jean-Philippe BARADAT pour une durée de un an assorti d'un sursis de 6 mois sous réserve de l'envoi d'un courrier d'excuses adressé au Président de la Fédération Française de Tennis de Table. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-140613_449785684.pdf
14/06/2013	Michael DAHBI	Lors de la rencontre du 20 avril 2013, Championnat de France par Equipes, Nationale 3 messieurs – poule I, opposant Ploemeur AL à Courbevoie Sport TT, Michael DAHBI est accusé d'avoir insulté et menacé Xavier DERRIEN, Ploemeur AL, ainsi que l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse. Le 6 mai 2013, la Commission Sportive Fédérale transmet ce dossier à l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Suspend le joueur Michael DHABI, Courbevoie Sport TT, pour les 3 prochaines journées de Championnat de France par Equipe saison 2013-2014 assorti d'un sursis d'une journée sous réserve de la présentation d'une lettre d'excuses adressé à la FFTT à l'attention de l'association Ploemeur AL. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-140613_449785684.pdf

14/06/2013	Vincent LOYER	Lors de la rencontre du 15 décembre 2012, journée 8, du Championnat de France par Equipes, le joueur Vincent LOYER a reçu 1 carton jaune. Lors de la rencontre du 9 mars 2013, journée 16, du Championnat de France par Equipes, le joueur Vincent LOYER a reçu 1 carton jaune et 1 carton rouge. Le 19 mars 2013, en application du Règlement disciplinaire relatif aux cartons, la Commission Sportive Régionale de la ligue Basse Normandie a suspendu le joueur pour la rencontre de Championnat de France par Equipes du 6 avril 2013. Le 3 avril 2013, Vincent LOYER fait appel de cette décision auprès de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de la Commission Sportive Régionale et suspend le joueur pour la prochaine journée du Championnat de France par Equipes soit la 1ère journée de la saison 2013-2014. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-140613_449785684.pdf
14/06/2013	Julien LURO	Lors de la journée des Titres (11 et 12 mai 2013) du Championnat de France, lors de la rencontre face au CAM Bordeaux, le joueur Julien LURO, L'Hay les Roses, a reçu un carton jaune et un carton rouge. Le 15 mai 2013, en application du Règlement disciplinaire relatif aux cartons, la Commission Sportive Fédérale a suspendu le joueur pour la rencontre de Championnat de France par Equipes du 20,21 et 22 septembre 2013 (Saison 2013/2014). Le 26 mai 2013, Julien LURO fait appel de cette décision auprès de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de la Commission Sportive Fédérale. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-140613_449785684.pdf
14/06/2013	David SANSOM	Lors de la 1ère journée de la phase 2 (19 janvier 2013) du Championnat de France par Equipes, le joueur David SANSOM a reçu 1 carton jaune et 1 carton rouge. Lors de la 4ème journée de la phase 2 (2 mars 2013) du Championnat de France par Equipes, le joueur David SANSOM a reçu 1 carton jaune. Le 7 mars 2013, conformément à l'article 4 du Règlement disciplinaire relatif aux cartons et en application de l'article 6.1 du même règlement, la Commission Sportive Fédérale a suspendu le joueur pour la rencontre de Championnat de France par Equipes du 16 mars 2013. Le 13 mars 2013, David SANSOM fait appel de cette décision auprès de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de la Commission Sportive Fédérale et suspend le joueur pour la 1ère journée du Championnat de France par Equipes, saison 2013-2014. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-140613_449785684.pdf
14/06/2013	Kévin SORBIER	Lors de la journée des Titres (11 et 12 mai 2013) du Championnat de France, lors de la rencontre face à Roanne Coteau Loire Nord TT, le joueur Kévin SORBIER, Pontault-Combault USM TT, a reçu un carton jaune et un carton rouge pour un coup pied dans une serpillère. Le 15 mai 2013, en application du Règlement disciplinaire relatif aux cartons, la Commission Sportive Fédérale a suspendu le joueur pour la rencontre de Championnat de France par Equipes du 20,21 et 22 septembre 2013 (Saison 2013/2014). Le 17 mai 2013, Kévin SORBIER, estimant avoir glissé, fait appel de cette décision auprès de l'Instance Nationale de Discipline.	Article 1 : Annule le carton reçu et par voie de conséquence la suspension du joueur. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-140613_449785684.pdf
30/08/2013	Damien ALBERT-BLANC	Lors du Tournoi Open des 22 et 23 juin 2013, le joueur Damien ALBERT-BLANC, suite à une sanction carton jaune puis rouge donnée par le juge-arbitre, a fait appel de la suspension donnée par la Commission sportive fédérale du 2 juillet 2013.	Article 1 : l'Instance nationale de discipline suspend le joueur Damien ALBERT-BLANC pour les deux premiers tours de Critérium fédéral pour la saison 2013/2014. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf279-instance-nationale-discipline-300813_142823899.pdf
30/08/2013	Bernard BLANCHARD	Lors de la rencontre du 17 février 2013, Saint-Louis TT contre Montfort TT, le Président de Montfort TT, M. Bernard BLANCHARD, a inscrit un joueur sous fausse identité afin d'être en conformité avec les règlements fédéraux (classement supérieur à 1700 points).	Article 1 : l'Instance nationale de discipline décide d'interdire M. Bernard BLANCHARD de toutes fonctions dirigeantes au sein de toutes instances pongistes. Article 2 : Cette sanction, compte tenu du passé pongiste de M. Bernard BLANCHARD, est fixée pour une période de deux ans. Article 3 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf281-instance-nationale-discipline-300813_142823899.pdf
30/08/2013	Tayeb OURAHMOUNE	Lors du Tournoi Open des 22 et 23 juin 2013, le joueur Tayeb OURAHMOUNE, suite à une sanction carton jaune puis rouge a eu un comportement insultant à l'égard des arbitres et juge-arbitre.	Article 1 : l'Instance nationale de discipline suspend le joueur Tayeb OURAHMOUNE de toutes compétitions individuelles pour la saison sportive 2013/2014. Eu égard aux excuses formulées, cette sanction est assortie d'un sursis du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014. Article 2 : Conformément à l'article 17, alinéa 2, des organes disciplinaires, cette disposition sera publiée au bulletin de la FFTT.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf281-instance-nationale-discipline-300813_142823899.pdf
29/11/2014	Christophe DELORY	Le 22 octobre 2014, la commission sportive fédérale suspend le joueur Christophe DELORY pour la rencontre du championnat de France par équipes – saison 2014/2015 (Pro ou National ou Régional ou Départemental) des 7, 8 et 9 novembre 2014 suite à l'attribution d'un carton rouge par le juge-arbitre pour jet de raquette lors de la 3ème journée de la phase 1 (18 octobre 2014) du championnat de France par équipes. Le 29 octobre 2014, le joueur Christophe DELORY fait appel de cette décision.	Article 1 : Décide de transformer le carton rouge en carton jaune. En conséquence la suspension automatique n'a plus raison d'être.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-instance-nationale-de-discipline-29-11-14-1135.pdf
06/03/2015	Bayram IBA	Le 20 décembre 2014, lors du tournoi de National B organisé par le Comité départemental de Seine et Marne à Lognes, le joueur Bayram IBA, licencié de l'association Angy-Bury TT, casse une barre de souplesse de danse présente dans la salle suite à un geste d'énervement. Le 16 février 2015, Bayram IBA est convoqué devant l'Instance nationale de discipline.	Article 1 : Constatant que le joueur s'est engagé à rembourser les dégâts occasionnées, Bayram IBA est suspendu de tous tournois pour la saison 2014-2015. Article 2 : En cas de non remboursement des dégâts au 15 avril 2015, cette sanction sera prolongée sur la saison 2015-2016. .	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf
22/04/2015	Léo DE NODREST	Le 28 février 2015, lors de la 3ème journée de la phase 2 du Championnat de France par équipes, le joueur Léo DE NODREST, licencié de l'association CP Auch, a reçu 1 carton jaune et 1 carton rouge. Le 28 mars 2015, lors de la 6ème journée de la phase 2 du Championnat de France par équipes, le joueur Léo DE NODREST, licencié de l'association CP Auch, a reçu 1 carton jaune. Le 2 avril 2015, conformément à l'article 4 du règlement disciplinaire relatif aux cartons et en application de l'article 6.1, la commission sportive fédérale a suspendu le joueur pour la rencontre du Championnat de France par équipes des 10, 11 et 12 avril 2015. Le 3 avril 2015, le père de ce licencié mineur fait appel de cette décision auprès de l'instance nationale de discipline.	Décide de suspendre le joueur Léo DE NODREST pour la première journée de la deuxième phase du championnat de France par équipes de la saison 2015-2016. Cette sanction sera levée si le joueur effectue et valide une formation d'arbitre régional sur la première phase 2015-2016 (l'attestation de réussite sera envoyée à l'IND)	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf
22/04/2015	Raphaël STEAU	Le joueur Raphaël STEAU, Viry-Châtillon ES, a reçu : 1 carton jaune lors du 1er tour du Critérium fédéral 1 carton jaune lors du 2nd tour du Critérium fédéral 1 carton jaune lors du 3ème tour du Critérium fédéral 1 carton jaune lors du 4ème tour du Critérium fédéral. Le 26 mars avril 2015, conformément à l'article 4 du règlement disciplinaire relatif aux cartons et en application de l'article 6.3, la commission sportive fédérale a suspendu le joueur pour le 1er tour du Critérium fédéral – saison 2015 / 2016. Le 5 avril 2015, Raphaël STEAU fait appel de cette décision auprès de l'instance nationale de discipline contestant le carton jaune reçu lors du 2nd Tour du Critérium fédéral.	Article 1 : Décide de suspendre le joueur M. Raphaël STEAU, Viry-Châtillon ES pour le 1er tour ferme du critérium fédéral saison 2015-2016. Article 2 : Décide de suspendre le joueur M. Raphaël STEAU, Viry-Châtillon ES pour le 1er tour du critérium fédéral saison 2016-2017 étant précisé que cette sanction sera levée si aucun carton ne lui ait infligé lors du critérium fédéral pour la saison 2015-2016.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf
22/04/2015	Jules CASSE	Lors du 3ème tour du critérium fédéral à la Souterraine, le joueur Jules CASSE, Saintes USSTT, a reçu un carton rouge montré par le juge-arbitre. Le 2 mars avril 2015, conformément à l'article 4 du règlement disciplinaire relatif aux cartons et en application de l'article 6.3, la commission sportive fédérale a suspendu le joueur pour le 4ème tour du critérium fédéral des 21 et 22 mars 2015. Le 6 mars 2015, Julien CASSE fait appel de cette décision auprès de l'instance nationale de discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de la commission sportive fédérale et suspend le joueur Julien CASSE pour le 1er tour du critérium fédéral – saison 2015 / 2016.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf
22/04/2015	Alexandre SORIA	Le 15 février 2015, lors de la rencontre de Championnat de France par équipes de Régionale 1, Poule D, La Garde 4 contre Nice Cavigal 4, le joueur Alexandre SORIA, licencié de l'association Nice Cavigal TT, a reçu de la part du Juge-arbitre 1 carton rouge pour jet de raquette et coup de pied dans les séparations. Le 3 mars 2015, conformément au règlement disciplinaire relatif aux cartons, la commission sportive régionale de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur a suspendu le joueur pour la rencontre de Championnat de France par équipes des 7 et 8 mars 2015. Alexandre SORIA fait appel de cette décision auprès de l'instance nationale de discipline.	Article 1 : Confirme la sanction de la commission sportive régionale de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur et suspend le joueur pour la première journée du championnat de France par équipes de la saison 2015-2016.	http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf

22/04/2015	Joris REYNAUD	Le joueur Joris REYNAUD, ASPTT Romans, a reçu : 1 carton jaune lors du 2nd tour du Critérium fédéral 1 carton jaune lors du 3ème tour du Critérium fédéral 2 cartons jaunes lors du 4ème tour du Critérium fédéral. Le 25 mars 2015, conformément à l'article 4 du règlement disciplinaire relatif aux cartons et en application de l'article 6.3, la commission sportive fédérale a suspendu le joueur pour les Championnats de France Cadets des 15, 16 et 17 mai 2015. Le 26 mars 2015, les parents du joueur mineur font appel de cette décision auprès de l'instance nationale de discipline.	Article 1 : En attente d'information complémentaire ce dossier est renvoyé à la prochaine IND qui aura lieu le 19 juin 2015.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf
22/04/2015	Claude QUESADO & Emeric MARTIN & Jordan LEAUTE	Le 14 février 2015, lors de la rencontre de Championnat de France par équipes, National 2, Poule A, opposant l'équipe Bayard Argentan 3 à Nantes TTCNA 2, le joueur Yann DELAHAIS, Bayard Argentan, a été inscrit sur la feuille de match avec des résultats de parties alors qu'il n'était pas présent dans la salle. Le 20 février 2015, conformément à l'article 7 page 126 du règlement disciplinaire relatif aux organes disciplinaires de première instance, la commission sportive fédérale a transmis le dossier à l'instance nationale de discipline. Le 24 mars 2015, les parties ont été convoquées à se présenter devant l'instance.	Article 1 : Décide de suspendre de toutes fonctions de juge arbitrage M. Claude QUESADO, juge-arbitre de la rencontre tant qu'il n'aura pas satisfait à une remise à niveau de juge arbitrage auprès de la ligue de Basse Normandie.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf
22/04/2015	Claude QUESADO & Emeric MARTIN & Jordan LEAUTE	Le 14 février 2015, lors de la rencontre de Championnat de France par équipes, National 2, Poule A, opposant l'équipe Bayard Argentan 3 à Nantes TTCNA 2, le joueur Yann DELAHAIS, Bayard Argentan, a été inscrit sur la feuille de match avec des résultats de parties alors qu'il n'était pas présent dans la salle. Le 20 février 2015, conformément à l'article 7 page 126 du règlement disciplinaire relatif aux organes disciplinaires de première instance, la commission sportive fédérale a transmis le dossier à l'instance nationale de discipline. Le 24 mars 2015, les parties ont été convoquées à se présenter devant l'instance.	Article 1 : Notifie l'attribution d'un avertissement à M. Jordan LEAUTE, capitaine de l'équipe Nantes TTCNA 2 en lui rappelant les devoirs du capitaine.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf
22/04/2015	Claude QUESADO & Emeric MARTIN & Jordan LEAUTE	Le 14 février 2015, lors de la rencontre de Championnat de France par équipes, National 2, Poule A, opposant l'équipe Bayard Argentan 3 à Nantes TTCNA 2, le joueur Yann DELAHAIS, Bayard Argentan, a été inscrit sur la feuille de match avec des résultats de parties alors qu'il n'était pas présent dans la salle. Le 20 février 2015, conformément à l'article 7 page 126 du règlement disciplinaire relatif aux organes disciplinaires de première instance, la commission sportive fédérale a transmis le dossier à l'instance nationale de discipline. Le 24 mars 2015, les parties ont été convoquées à se présenter devant l'instance.	Article 1 : Notifie l'attribution d'un avertissement à M. Emeric MARTIN, capitaine de l'équipe Bayard Argentan 3 assorti d'une obligation de formation qualifiante SPIRALCONNECT avec validation de suivi de formation notifiée à l'IND.	http://www.fft.com/site/medias/shares_files/pv-bf290-instance-nationale-discipline-220415_153674894.pdf